

1. **Débitrice: F. & E. Felli S.A. en liquidation concordataire**, 1800 Vevey
2. *Lieu et date de la mise aux enchères:* 1800 Vevey, 30.04.2002
3. *Heure/local:* 09.30 Heure, bureaux de l'Office, rue de la Madeleine 39, 3e étage  
*Ville:* Vevey  
Délai pour les productions: 21 mars 2002.  
Les conditions de vente, l'état des charges seront à la disposition des amateurs au bureau de l'Office des Poursuites, rue de la Madeleine 39, 3e étage, dès le 15 avril 2002. Elles pourront être attaquées dans le délai de 10 jours dès la date du dépôt.  
p/n M. Grangier, liqu. BfB Fidam Révision à Lausanne et de la masse en faillite Jacques-Henri Beausire, rep. par. l'Office des Faillites de Vevey.
4. *Objets des enchères:* Vente aux enchères publiques en bloc  
Appartements et garages  
Commune de Chardonne, En Champ-Pallet  
Parcelle RF no 1'502, propriété par étages soit part de 98/1000 de parcelle de base RF no 2'195 avec droit exclusif sur:  
Bâtiment A:  
Rez-de-chaussée nord-ouest: appartement de 3 1/2 pièces avec balcon et cave no 2, lot 2 du plan  
Estimation fiscale RG 1994 CHF 255'000.-  
Parcelle RF no 1'504, propriété par étages soit part de 98/1000 de parcelle de base RF no 2'195 avec droit exclusif sur:  
Bâtiment A:  
premier étage nord-ouest: appartement de 3 1/2 pièces avec balcon et cave no 4, lot 4 du plan  
Estimation fiscale RG 1994 CHF 255'000.-  
Parcelle RF no 1'517, propriété par étages soit part de 8/1000 de parcelle de base RF no 2'195 avec droit exclusif sur:  
Bâtiment A:  
Garage, lot 17 du plan  
Estimation fiscale RG 1994 CHF 20'000.-  
Parcelle RF no 1'518, propriété par étages soit part de 8/1000 de parcelle de base RF no 2'195 avec droit exclusif sur:  
Bâtiment A:  
Garage, lot 18 du plan  
Estimation fiscale RG 1994 CHF 20'000.-  
Estimation de l'Office des quatre parcelles CHF 695'000.-  
La vente est requise par le créancier hypothécaire en 1er rang.
5. *Remarques:* Les enchérisseurs devront se munir d'un acte de naissance ou du livret de famille et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 (modifiée le 1er octobre 1997) sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger ou par des sociétés dans lesquelles des personnes à l'étranger ont une position dominante.

Office des poursuites de Vevey  
1800 Vevey

(00363500)